

RENCONTRE ... AVEC JEAN-MARIE PETITCLERC

*Propos recueillis par
Thierry Baranger et Alain Bruel*

Polytechnicien et prêtre Salésien, Jean-Marie Petitclerc s'est consacré pendant plusieurs années à la Prévention Spécialisée. Dans ce cadre il a animé à Chanteloup les Vignes, dans les Yvelines, l'association Oxygène. Nommé par la suite directeur d'un foyer du secteur associatif, le Foyer du Père Robert à Epron, il est devenu Directeur général de l'UPACS à Caen.

Chargé de mission du Conseil Général des Yvelines, il est à l'origine du projet de Maisons de l'Espoir auquel s'intéresse la Protection Judiciaire de la Jeunesse; Il a créé également l'Association des "Messagers" qui fait appel aux grands frères pour lutter contre la dégradation du climat des quartiers et préfigurer les futurs métiers d'utilité sociale.

Monsieur Petitclerc vous êtes l'auteur d'un projet concernant la création de Maisons de l'Espoir. Il a suscité l'intérêt des juges des enfants, qui y voient un certain nombre d'avantages. On peut penser que ce projet en faisant travailler ensemble des éducateurs de prévention qui ont une certaine culture, et des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou du secteur privé mandaté par le juge des enfants ne se fera pas sans mal. Comment voyez-vous cette question ?

Il faut resituer la création de ces Maisons de l'Espoir au sein de l'analyse globale que nous effectuons des problèmes de quartier :

1) le problème majeur sur les quartiers est un problème de désœuvrement et de chômage. La priorité est de développer une économie d'utilité sociale,

2) Il existe aussi un problème majeur d'éducation qui se pose en particulier dans le domaine de la réponse à la primo délinquance et à la multirécidive. Il nous semble qu'avancer dans une résolution des problé-

matiques des quartiers nécessite d'inventer des réponses neuves au vu du dysfonctionnement des réponses actuelles.

Si tout allait bien dans ce qui était mis en place, il ne s'agirait pas de proposer un nouveau dispositif. Alors, quelle est son originalité ? L'idée est de se dire qu'il nous faut travailler dans la durée auprès des jeunes, et que ce qui dysfonctionne actuellement dans le travail social à la française, c'est la trop grande dichotomie entre le travail en milieu ouvert et le travail en institution.

Imaginons un jeune suivi par des éducateurs de milieu ouvert et pour lequel à la suite d'une dégradation de la vie familiale il y a nécessité de procéder à un placement. Du jour, ou presque, où le jeune est placé, l'équipe éducative qui le connaît bien n'a plus à intervenir dans son parcours.

Imaginons, à l'inverse, un jeune qui a été placé, sur décision judiciaire, suite à une dégradation de la situation familiale dans une institution, imaginons qu'il y ait des tensions conjoncturelles au sein de l'institution et que

le jeune fugue et ne veuille plus retourner dans l'institution, l'équipe qui a travaillé dans l'institution, du jour de la main levée de placement, n'intervient plus.

Il me semble, au contraire, qu'il faut oeuvrer pour une durée de l'accompagnement éducatif, et que cela doit passer par une action concertée entre les éducateurs qui travaillent sur les quartiers et ceux qui travaillent sur le lieu de mise à distance.

C'est la première originalité.

La deuxième consiste à considérer la mise à distance d'un jeune du quartier comme une mesure préventive de l'exclusion et non pas comme une mesure découlant de l'exclusion : il nous semble que lorsque la tension dans le quartier devient trop forte, il y a risque pour la place du jeune dans ce quartier, et que, sauvegarder sa place nécessite, de temps en temps, de le mettre à distance, à condition que cela soit provisoire et transitoire. Et, donc, ne pas attendre que la situation soit totalement dégradée pour qu'il n'y ait plus comme solution que le placement (j'ai dirigé pendant suffisamment longtemps des institutions travaillant avec la justice pour me dire parfois : mais pourquoi avoir attendu une telle dégradation pour en arriver à cette mise à distance, qui risque d'être définitive, alors qu'elle aurait pu être prononcée deux ans auparavant de manière tout à fait transitoire lorsqu'il était encore temps de travailler sur le réseau de relations du quartier ?). Donc, considérons la mise à distance comme une mesure préventive de l'exclusion et non pas comme une mesure entérinant l'exclusion.

Et puis, troisième principe, que j'ai appliqué moi-même lorsque j'étais à la direction de foyers habilités justice, le travail éducatif auprès d'un jeune placé doit nécessairement être double : un travail auprès du jeune, dans l'institution où il est placé et un travail autour de la place laissée vide dans le milieu duquel il a été retiré ; c'est la conjugaison de ces types de travaux qui permet effectivement de pouvoir prétendre éduquer le jeune en difficulté. Travailler autour de lui, en profitant de cette mise à distance, promouvoir une situation de plus grand calme, de moins grande tension, d'amorçage d'un dialogue, et s'en servir pour retravailler avec la famille, avec les instances du quartier, avec les institutions du quartier, en vue de son retour. Car sinon,

on le voit, le risque pour ces jeunes des quartiers qu'on va placer en prison, c'est que le jour où ils ressortent, aucun travail n'ayant été fait sur le quartier pendant leur absence, leur retour soit encore plus catastrophique.

Donc, "la Maison de l'Espoir" va être un dispositif, - ce n'est pas un établissement, c'est un dispositif -, avec deux phases : une phase de proximité qui est le pôle d'accueil pour jeunes en difficulté dans les quartiers, et une phase de mise à distance qu'est l'établissement. Mais qui dit mise à distance ne dit pas éloignement : je regrette qu'on ait parfois vu dans ce dispositif de mise à distance une volonté d'éloignement car il s'agit d'être seulement à trente ou quarante kilomètres. Ce qui est important, c'est que le jeune soit à distance de son milieu ; ce n'est pas la peine de le placer à mille kilomètres, sans quoi on ne pourrait plus travailler avec le quartier. Il s'agit donc bien d'une mise à distance, mais pas du tout d'une mesure d'éloignement.

Le dispositif "Maison de l'Espoir" va conduire à créer un nouveau type de prise en charge dans des établissements situés pour l'instant en Région Parisienne. Celle-ci est suffisamment vaste pour permettre un éloignement du quartier, sans être obligé de le transférer à des milliers de kilomètres.

Quelles seront les caractéristiques de ce dispositif ? Au niveau du pôle d'accueil, il ne s'agit pas d'un lieu où des super spécialistes s'occuperaient de jeunes super-difficiles, mais d'un lieu géré dans le cadre de la politique de la Ville. Il s'agit de situer le dispositif des Maisons de l'Espoir dans le volet social de la politique de la Ville - c'est là qu'il s'inscrit - de manière à le situer d'emblée comme un lieu de partenariat. Il s'adresse à ces quelques jeunes qui sont des multi récidivistes ceux dont toute la Ville parle : ce sont souvent les mêmes en effet qui sont absents au collège, qui ennuient le Principal du collège lorsqu'il fait une intervention à la sortie de l'école, qui cambriolent la permanence des assistants de service social, qui vont faire le foin en mairie, qui saccagent la voiture de l'éducateur de prévention.

Il me semblerait important que l'on puisse développer des projets d'action éducatives regroupant l'ensemble des partenaires. Il ne s'agit pas que ceux-ci se dessaisissent il s'agit que l'instituteur ou l'enseignant,

l'éducateur de milieu ouvert, l'assistant de service social, l'employé municipal, l'ilotier, puissent trouver un lieu pour pouvoir parler des difficultés de ces jeunes et mettre en place un projet cohérent.

Et ce bien sûr toujours en étroite liaison avec la justice, puisque, dans une démocratie, je pense que les seules personnes habilitées à éloigner un jeune de sa famille restent les parents, s'il y a accord (c'est le placement administratif) ou le juge s'il y a désaccord. Il ne s'agira pas de sortir de ce cadre légal, mais de faire en sorte qu'il puisse y avoir effectivement un travail de liaison entre le Magistrat et cette antenne de quartier qui se fera l'écho de l'ensemble des partenaires et plus seulement, du seul travailleur social qui, reconnaissons-le aujourd'hui, est vécu comme quelqu'un d'extérieur, venant faire ses heures et ayant parfois une information peu claire sur la réelle situation du mineur.

Ce lieu de partenariat aura quatre grandes fonctions :

- écoute des jeunes, mais aussi des partenaires qui l'accompagnent

- scolarisation des jeunes exclus du milieu scolaire. Lorsqu'il y a vingt ans, un principal de collège prenait une mesure d'exclusion, cela avait du sens : le jeune avait eu un comportement asocial dans l'établissement, il était exclu, il se retrouvait en famille, il voyait son père aller au travail le matin, ses grands frères aller à l'école, il se retrouvait donc dans une situation de marginalité sociale, qu'il mettait en lien avec le comportement antisocial qu'il avait eu, et on retravaillait avec lui son insertion. Aujourd'hui, lorsque le jeune exclu retrouve les grands frères qui ne vont plus à l'école, le père qui est devant la télévision, cette mesure d'exclusion n'a plus aucune signification. Il vaudrait mieux sauvegarder l'obligation de la scolarité et permettre simplement un changement de lieu lorsque le comportement antisocial du jeune n'est plus compatible avec la vie sociale dans le collège. Au lieu d'être renvoyé dans sa famille, mieux vaut qu'il puisse être renvoyé sur le pôle d'accueil, où une scolarisation adaptée sera mise en place et où on lui fera comprendre qu'il est quand même moins agréable de suivre une scolarité, où l'on se retrouve tout seul face à ses livres

et face à un intervenant, plutôt qu'avec ses copains.

- La troisième fonction serait le démarrage de projets, qui ne nécessitent pas tous, - on y reviendra peut-être au cours de la discussion -, de devoir passer par le juge. Il s'agit de projets de loisirs pour un certain nombre de jeunes qui ne se retrouvent plus dans les structures.

- Et enfin quatrième fonction, un hébergement d'urgence pour les jeunes qui vivent dans les caves, ceux qui n'ont plus leur place chez eux. Il faut pouvoir analyser, si on est réellement face à un jeune qui n'a plus sa place chez lui, auquel cas il est urgent de trouver une solution d'hébergement, ou si on est face à un mineur qui ne veut pas rentrer chez lui ou qui n'est plus accepté chez lui auquel cas il est urgent de mettre en place une médiation familiale. Les procédures sont un peu différentes. Le pôle d'accueil permettrait cette observation.

Et puis, à distance, la Maison de l'Espoir, avec un double accès possible :

1) si le jeune est volontaire (il y a des jeunes qui sentent qu'ils ont besoin d'être protégés du quartier et désirent se mettre un peu à l'abri) il y aura possibilité pour les jeunes enfants et les moins de quinze ans de modules de remotivation scolaire et pour ceux de 16-21 ans de modules de remobilisation professionnelle,

2) si c'est un magistrat qui décide, suite à un délit, de mettre de la distance, le jeune démarre alors son entrée dans le dispositif par la phase deux de la Maison de l'Espoir. Mais le Magistrat sait que, si le jeune fugue, il continuera d'être pris en charge par l'équipe de la Maison de l'Espoir, puisqu'existe une antenne sur le quartier. Et, effectivement, l'originalité de la Maison de l'Espoir, c'est de travailler sur le trajet. J'aime beaucoup la pensée pédagogique de Deligny, selon laquelle si l'on rate parfois la prise en charge lors de la mise à distance, c'est qu'il n'y a pas eu de prise en charge sur le trajet qui va du quartier au lieu de mise à distance. Je crois qu'il nous faut continuellement travailler sur ce trajet d'insertion, ou de fugue, parce qu'il va de soi que des mineurs, qui ont pris l'habitude de défier toute autorité d'adulte, continueront d'adopter cette attitude aussi dans le

lieu de placement. Aussi travaillerons-nous sur ce trajet, en reprenant ce qui se passe.

Je ne vous cache pas que ce projet bouleverse un peu les manières de faire. Chaque fois que j'ai pu prendre le temps d'exposer le projet pédagogique de la Maison de l'Espoir, j'ai reçu des critiques très constructives, mais aucune remise en cause fondamentale. Pour le fonctionnement, je souhaiterais que des éducateurs de milieu ouvert puissent accompagner le jeune dans la Maison de l'Espoir au moment de la première admission : ces jeunes de banlieue sont des caïds qui, sortis de leur quartier, sont complètement paniqués. Lorsqu'ils fuguent, ce n'est pas toujours en réaction face à l'institution, c'est à cause de cette angoisse d'avoir quitté le quartier qu'ils connaissent. Le fait d'avoir une figure d'adulte qu'ils connaissent à proximité, pendant cette période d'admission, peut être tout à fait intéressant. Si dans les années 60, 70 il pouvait être urgent pour la prévention spécialisée d'organiser des transferts pendant la période d'été du style planche à voile en Méditerranée, aujourd'hui je pense qu'il serait plus urgent en période scolaire, vers le mois d'octobre, qu'une équipe d'éducateurs en milieu ouvert prenne en charge des gamins dits dé-scolarisés et les accompagne dans un transfert où le but serait la re-scolarisation.

Re-scolariser grâce à l'équipe de la Maison de l'Espoir, mais avec ces éducateurs de milieu ouvert, qui prendraient en charge le groupe dans la Maison de l'Espoir, comme s'il s'agissait d'un transfert. Cela permettrait de dégager du temps aux éducateurs affectés à l'internat des Maisons de l'Espoir, qui pourraient faire des stages réguliers dans le quartier. Car je n'arrive plus à comprendre aujourd'hui comment on peut prétendre pouvoir éduquer un adolescent de quartier si soi-même, on ne connaît rien au réseau d'économie parallèle de celui-ci. Pour pouvoir exercer un réel accompagnement éducatif, il faut connaître la réalité dans lequel le jeune a grandi, la réalité des réseaux d'économie parallèle, des modes de survie, des solidarités locales, et il me semble fort intéressant, que de manière tout à fait régulière, les éducateurs qui travaillent dans les Maisons de l'Espoir fassent des stages dans des pôles d'accueil, où ils seraient englués dans la réalité du quartier.

C'est cela, en quelques mots, le dispositif Maison de l'Espoir.

La culture différente de la prévention spécialisée qui travaille sur une relation de confiance et de manière spontanée ne va-t-elle pas poser problème si il y a une telle osmose entre le travail mandaté judiciairement et le travail de prévention ?

Tout à fait. C'est pour cela que le pôle d'accueil pour jeunes en difficulté ne sera pas géré par l'équipe de prévention spécialisée. En cas contraire, une réelle question d'ordre déontologique se poserait, car le pôle d'accueil sera une institution où le jeune ne sera pas couvert par l'anonymat. En fait ces jeunes sont connus de tout le monde : il n'y a que l'éducateur de prévention qui dit qu'il n'a pas le droit de donner leur nom ! Tous les élus les connaissent, toute l'Education Nationale les connaît, la Justice aussi. Le pôle d'accueil ne dépendra pas de l'Aide Sociale à l'Enfance, il dépendra de la politique de la Ville.

Il s'agira d'effectuer une liaison constante avec la prévention spécialisée, mais je ne pense pas qu'il puisse y avoir concurrence. Reconnaissons quand même que la prévention spécialisée, depuis ces dernières années, a quasiment largué l'animation des clubs. Dans le projet, le club de jeunes ne serait plus rattaché à la prévention spécialisée, parce que les éducateurs de rue ont vu parfois une contradiction entre l'établissement de relations individuelles, le principe de libre adhésion, l'anonymat et le fait de devoir instituer des règles de fonctionnement. On reprendrait autrement le volet "club" de la prévention en le faisant échapper du champ de la prévention spécialisée pour le faire intégrer au volet politique de la ville.

Par ailleurs, et cela intéresse les juges pour enfants, et le Parquet, il serait nécessaire que le Magistrat confie le jeune non plus à des murs, mais à un dispositif. Le jeune serait confié au dispositif des Maisons de l'Espoir et, sur simple appel téléphonique au Magistrat, il pourrait être accueilli soit sur le pôle de quartier, soit à distance.

Personnellement, je pense que c'est jouable. Dans le foyer que j'ai dirigé pendant dix ans sur le secteur de Caen, on avait monté un internat à prise en charge globale, un semi

internat où le jeune était confié à la journée et un service de suite où le jeune était chez lui et suivi par l'équipe du foyer. Le Magistrat faisait des ordonnances et des jugements, obéissant à une très grande souplesse, pour préciser s'il s'agissait d'une prise en charge en internat (intégralité du prix de journée), du semi-internat (2/3 du prix de journée) ou du service de suite (1/3 du prix de journée). En tout cas, c'était la même équipe, et le glissement d'une structure d'internat vers le semi-internat, ou de semi-internat vers le service de suite pouvait effectivement s'envisager, toujours en informant le Magistrat, mais sans nécessiter un autre jugement, avec tout ce que cela suppose : on glissait d'un mode de prise en charge à un autre.

C'est cela que j'essaie de défendre, un dispositif où l'on puisse glisser dans le mode de prise en charge, de la proximité à la mise à distance ce qui permettrait une intervention rapide. Je pense que cette Maison de l'Espoir est conçue pour deux types d'intervention. Tout d'abord, face à la primo délinquance : pour un tout jeune gamin qui a commis son premier délit, je trouve qu'il est plus adapté comme sanction de lui faire vivre deux jours de mise à distance du quartier, qui suivent immédiatement le délit, plutôt que de voir quatre mois après, l'arrivée d'un éducateur qui va l'interroger sur ses relations avec ses parents ! Je caricature certes, mais dans les quartiers on le vit comme cela. Le gamin ne fera absolument pas la liaison avec le délit, - il n'en a peut-être même pas à faire-, il va se construire dans une logique de toute puissance, en se disant qu'il n'y a aucune réponse sociale au niveau des délits qu'il commet.

Je pense que pour la primo délinquance, le fait d'une mise à distance, tout à fait provisoire et dans un lieu éducatif, peut être une sanction intéressante : pas la peine de se dire "est-ce qu'il faut en arriver à la prison", puisqu'on en est au tout début ! Face à la multi récidive (second type d'intervention) il faut tenir compte de la tension sur le quartier. Le débat sur la mise à distance n'est pas un débat pédagogique (personnellement je serais a priori contre la mise à distance), c'est le débat entre ceux qui vivent dans le quartier et ceux qui n'y vivent pas. Quand on ne vit pas dans le quartier, on peut tout à fait penser que c'est meilleur de l'éviter ; quand on vit dans le quartier, on sait bien que, lorsque les tensions sont devenues extrêmes, il ne peut plus y avoir

de travail auprès des jeunes sur le quartier. Il faut d'abord diminuer la tension par une mise à distance, rapidement mise en oeuvre, et c'est pour cela que le changement de mode de prise en charge au sein du même dispositif permettrait de la réaliser avec une garantie éducative.

Vous avez parlé des rapports de l'Etat et du Département vis-à-vis des Maisons de l'Espoir, nous souhaiterions savoir comment vous situez la place de la commune dans ce dispositif ? Il y a des demandes extrêmement fortes des communes qui sont quand même en proximité avec ces jeunes et aussi un risque de dérapage à ce niveau là. D'autre part, à quelle tranche d'âge s'adresserait ce dispositif et, plus globalement, quelle est votre analyse de la politique de la Ville, de son évolution, de ses carences et comment vous en verriez la poursuite puisqu'elle est actuellement très critiquée.

En matière de Politique de la Ville, le chef d'orchestre, c'est le Maire et cela me paraît très important. Donc ce sera un dispositif cofinancé Etat-Département-Commune. Au niveau du pôle d'accueil, le financement sera assuré principalement par le Département, un peu par la commune, mais l'Etat, je pense, acceptera de procéder à des crédits d'investissement, en les plaçant sous l'égide de la Politique de la Ville. L'incarnation du projet "pôle d'accueil" dépendra de la réalité locale du quartier. Dans un quartier il pourra être géré par une association existante, dans un autre il faudra créer une association. Cette implantation du pôle d'accueil se fera dans un travail de grande concertation et de partenariat. Au niveau de la Maison de l'Espoir, ce sera un financement "justice". En ce qui concerne les tranches d'âge accueillies, je souhaite la mise en place de deux Maisons de l'Espoir : l'une destinée aux enfants d'âge scolaire (11-15 ans), l'autre aux adolescents et jeunes adultes (16-21 ans).

Venons-en à la critique de la politique de la Ville. J'ai rencontré Simone Weil juste à la fin de sa prise en charge de ce Ministère. Je crois qu'on s'est trompé pendant dix ans en France sur la politique de la Ville. On a cru que le problème de la banlieue était un problème d'urbanisme, et on dépensé des millions dans des opérations de réhabilitation, alors que le problème numéro un, c'est un

problème de désœuvrement et d'exclusion. Certes, le problème de l'urbanisme se pose aussi, mais quand chacun est occupé dans un projet, vivre de temps en temps les uns sur les autres reste supportable. Mais quand on n'a rien à faire de ses journées, vivre les uns sur les autres est source de tension extrême. Je crois aussi que l'acuité du problème religieux vient de là : c'est toujours lorsqu'il y a un terreau d'exclusion qu'un discours religieux va venir mobiliser pour défendre l'opprimé par rapport à l'opresseur. Dans certains quartiers, c'est l'Islam qui joue ce rôle là, en l'absence d'autres églises qui ont déserté le terrain, celui de fédérer ceux qui se sentent opprimés dans un système où on les méprise. Mais le problème numéro un, c'est bien celui du désœuvrement et de l'exclusion.

Deuxième erreur par rapport à cette lutte contre le désœuvrement, on a cru pendant dix ans que le problème était d'insérer les jeunes. Mais, pour pouvoir insérer les jeunes encore faut-il qu'il y ait de l'emploi au bout : or il n'y en a pas. Cette stratégie, Pierre Cardo la définit comme celle du tremplin : on enchaîne des mesures pour les jeunes, afin de les préparer à un emploi et lorsqu'ils sont en haut du tremplin, ils constatent qu'il n'y a pas d'eau dans la piscine. Le but ne peut plus seulement être aujourd'hui d'insérer dans l'existant mais de créer des emplois.

Le problème numéro un de la politique de la Ville, c'est de créer des emplois. Je pense que la Ville est un formidable gisement d'emplois à l'orée du XXI^e siècle. J'en vois deux types : l'environnement et la Ville. A cause des normes de Bruxelles, un certain nombre de paysages vont être transformés en jachère : on les laisse en jachère ou on les aménage ? Là réside un formidable gisement d'emplois. Deuxième gisement : tous les métiers du lien social, le lien social s'étant considérablement dégradé. Il existe un gisement d'emplois au niveau des métiers du lien social.

Je crois qu'il nous faut repenser la politique de la Ville. Ce dont les jeunes souffrent

le plus, c'est du désœuvrement et du manque de reconnaissance. Il nous faut donc créer de l'activité qui soit source de reconnaissance pour ces jeunes. C'est l'urgence.

En relation avec, on a beaucoup critiqué l'entreprise intermédiaire en disant qu'elle était complètement coupée de la réalité de production de la société, est-ce que ces travaux ne vont pas être des travaux sociaux coupés d'une logique de production, de productivité.

Je pense qu'il nous faut faire une analyse politique. C'est un leurre de croire que l'économie marchande pourra rétablir le plein emploi. On l'a cru pendant dix ans. Il existe deux solutions actuellement. Soit un modèle social où une part de la population active fait tourner l'économie du pays, pendant que l'autre partie est assistée dans le désœuvrement,

ou bien un autre modèle social, où toute personne peut prétendre à une fonction soit dans l'économie marchande, soit dans l'économie d'utilité sociale. Il faut donc créer, parallèlement à l'économie marchande, une économie d'utilité sociale dont le but ne soit plus la production mais l'amélioration de la qualité du lien social.

L'erreur faite dans les années 70, c'est dans le cas par exemple du poinçonneur de bus, de croire que son travail était de poinçonner les tickets. Or, ce n'était que 5 % de son travail. On a ainsi dévalorisé son boulot (c'est un travail manuel), et ensuite on l'a remplacé par une machine. On découvre aujourd'hui que 95 % de son travail, c'était d'être présent dans le bus, et -ce qui est beaucoup plus valorisant-, il s'agissait d'un travail de relations ; lorsque j'ai mis en place les agents d'ambiance dans les bus, on a parlé des "nouveaux métiers de la Ville". En fait, c'est la reprise d'un ancien métier, mais on prend conscience qu'on n'a pas vu l'essentiel et que ce qu'il nous faut rémunérer, c'est ce travail de présence et d'ambiance.

On vit encore sur cette pensée unique, selon laquelle c'est l'entreprise qui résoudra le problème du chômage. Je crois qu'il s'agit d'une pensée rétrograde qui date des années

“ Le but ne peut plus seulement être aujourd'hui d'insérer dans l'existant mais de créer des emplois.

70-80 et qu'aujourd'hui, à l'orée de l'an 2000, on peut se dire que seul le montage d'une économie d'utilité sociale permettra de pouvoir apporter des réponses suffisamment massives au problème du chômage.

A travers les travaux d'utilité sociale, nous abordons une autre facette de vos propositions qui est celle des Messagers. Vous comptez utiliser des "grands frères" qui, dans les quartiers, ont une certaine influence par rapport à leurs petits frères. Ne craignez-vous pas que cette utilisation ne disqualifiera encore un peu plus le rôle des pères !

Lorsque l'on parle du rôle du grand frère, on le situe dans un rôle de frère : il va de soi ainsi que, lorsqu'on est frère, on est issu d'un même père. Dans le modèle "Messenger", je le situe, non pas comme l'ami, mais comme le grand frère. Ce qui différencie l'ami du grand frère, c'est le fait de situer ce dernier par rapport à un père commun. Il me semble que les Messagers sont globalement plus en contact avec les pères que les travailleurs sociaux classiques, en terme de temps concrètement passé dans leur travail. Ils passent plus de temps avec les pères, puisque la méthodologie d'intervention du "grand frère", c'est la "tchatte", le discours, et la seule menace c'est "je vais prévenir ton père. C'est lui qui va être au courant de ce que tu fais pour qu'on puisse en discuter ensemble". Bon nombre de travailleurs sociaux n'ont pas cette force là, parce qu'ils se situent en dehors de ce contexte social.

Personnellement je suis tout à fait sensible à votre remarque, comme quoi il est important de ne rien faire qui disqualifie le père, mais je pense que l'intervention du grand frère est moins disqualifiante pour le père que l'intervention du travailleur social, totalement extérieur. Méfions-nous cependant de cette appellation de grand frère. Il s'agit d'une méthodologie d'intervention (s'adresser au jeune qui commet une bêtise comme si c'était son petit frère), et non d'un statut. Le statut est celui d'agent d'ambiance, un statut professionnel. De même qu'il ne serait pas correct

de qualifier les éducateurs de prévention spécialisée, qui travaillent selon le principe d'anonymat, d'"anonymes", de même il n'est pas correct de qualifier les agents d'ambiance de "grands frères", mais de nouveaux professionnels travaillant selon la méthodologie du grand frère. Et il ne s'agit aucunement de déresponsabiliser les pères, bien au contraire... On parle beaucoup de démission des parents. Mais je pense qu'il y a un effet pervers de cette trop grande insistance. Je ne connais guère de parents qui choisissent de démissionner, j'en connais beaucoup plus qui souffrent de n'être plus crédibles. Ainsi ce gamin de 9 ans qui veut sortir le soir dans la cité, et à qui son père l'interdit parce que c'est dangereux, de dire alors à son père : "moi, Papa j'ai travaillé à l'école toute la journée, alors j'ai quand même le droit de me détendre, et ce n'est pas toi qui ne fous

“ Je pense que l'intervention du grand frère est moins disqualifiante pour le père que l'intervention du travailleur social.

rien qui va me l'interdire". C'est une anecdote véridique. Ce père qui, à cause de son statut social, n'est plus crédible aux yeux de ses propres enfants va devoir encore devoir supporter le jugement des institutions classiques qui trouvent qu'il démissionne. Mieux vaudrait parler de licenciement que de démission. Quand l'enfant a l'âge de se rendre compte de l'image sociale dévalorisée de son père, c'est l'autorité parentale qui est minée de l'intérieur.

Le problème numéro un, dans les quartiers, c'est la démission collective des citoyens. Le citoyen moyen ne se sent plus légitimé à intervenir auprès d'un enfant qui n'est pas le sien. C'est le début de la dérive de toute éducation, en particulier des enfants de tradition maghrébine ou africaine. Dans ces pays, en effet l'éducation du jeune enfant est faite à la maison, avec un rôle majeur donné aux femmes, et l'éducation de l'adolescent se fait dans la rue avec des relais qui fonctionnent entre le père et la rue. Ce même mode d'éducation a été mis en place ici en France. Le problème, c'est que la rue, en France est devenue complètement désocialisée. Il n'existe plus de lien social dans la rue : le gamin peut faire n'importe quoi, le citoyen dira "c'est la faute aux parents", "c'est la faute aux flics". Il n'y a plus de responsabilité du

citoyen sur l'éducation des enfants de la communauté.

Je crois que c'est là le risque majeur : un style de discours, où on ne fait que parler de la responsabilité des parents, contribue à déresponsabiliser de plus en plus le citoyen. On dit : "c'est aux parents d'intervenir", alors qu'on sait que la société ne leur permet plus d'être crédibles. C'est le rôle des Messagers, qui en recréant du lien social dans la rue, loin de disqualifier les parents, en fait les requalifie.

Je me rappelle, quand j'avais huit ans, la première fois où ma mère m'a laissé partir seul à l'école. Mon père avait eu un empêchement, et ne pouvait pas me conduire. Je me souviens encore de son discours : "Ecoute, Jean-Marie, tu vas à l'école, on te fait confiance. Mais attention, tu vas passer devant la charcuterie tout à l'heure. Quand je vais faire les courses, que je n'apprenne pas que tu as fait le mariolle ! Après tu vas passer devant la Poste : mais rappelle-toi que ta tante va poster son courrier à cette Poste-là. J'allais ainsi de la maison à l'école dans la rue, qui, pour moi, était raccrochée à la famille. C'est cela qui ne fonctionne plus aujourd'hui. Et c'est pour cela que recréer de nouvelles fonctions dans la ville, c'est bien retisser du lien social dans la rue, un lien social qui fonctionne en mettant la famille dans le coup. Discutez avec n'importe quel messager : il vous parlera de ses interventions auprès des pères. Le père qui vient le trouver en lui disant "il faudrait que toi aussi tu dises quelque chose à mon fils", le messager qui va trouver le père et qui lui dit "écoute, hier j'ai vu ton fils, il déconnaît complètement". Ce travail là, c'est celui des Messagers. Sinon, on n'aurait pas pris le terme de grand frère, mais celui d'amis, de copains ou de pairs.

Cela nous fait penser au problème des grands-parents, on est dans une société qui vieillit de plus en plus, où les grands-parents sont à la retraite de plus en plus jeunes, est-ce que vous comptez les associer à ces projets ? Au niveau de la transmission cela paraît important ; en Afrique les grands parents ont une place qui les conduit à faire le lien entre l'enfant, la famille élargie et la société.

Ce problème va émerger. Pour l'instant, en ce qui concerne la génération des jeunes de 20 - 25 ans, très souvent les grands parents sont restés au pays. Cette question des grands-parents, c'est quelque chose de neuf qui va se poser : aujourd'hui, les pères commencent à devenir grands-pères. Dans la dynamique des messagers, au niveau de la rue, c'est aujourd'hui la parole du grand frère qui paraît la plus pertinente, parce que la rue est un espace où les gamins sont attentifs aux copains, aux frères, etc. Il faut que cette parole soit rattachée à d'autres. Pour l'instant, ce qui manque terriblement à tous ces jeunes, c'est un enracinement, un mode de contact avec les grands-parents. Et puis les grands-parents ont parfois un mode de vie radicalement à l'opposé du leur, mais je crois que toutes ces questions là devront se travailler. Ce que je trouve très intéressant avec les Messagers, lorsque je vais les voir, c'est qu'ils sont à l'image de la réalité des quartiers. Aucune équipe de travailleurs sociaux ne m'apporterait une information aussi riche et aussi proche de la réalité que vit le quartier.

Je ne connais aujourd'hui que des grands-parents de très jeunes enfants, dans ces milieux de l'immigration. Les premiers enfants qui sont nés en France ont 20 ans, ils commencent à avoir des enfants. C'est un problème nouveau qui va certainement être crucial dans les années qui viennent. Il faut savoir que ces grands ensembles ont été créés complètement artificiellement, avec des gens qui sont venus sans leurs parents, et ce au début des années 70.

Sur cette question des "grands frères", ne craignez vous pas des dérapages comme un développement du caïdat avec éventuellement des chefs communautaires qui pourraient s'imposer auprès de ces jeunes.

Les deux risques majeurs de l'expérience, c'était soit de créer des vigiles parallèles, soit une mafia. Nous savons qu'il y a ces deux risques, il faut en avoir conscience. Face à ces risques, notre réponse, c'est la formation. Le jeune qui veut rentrer dans l'entreprise signe d'abord un CES dans l'association, avec un module de formation de 100 heures. C'est cette formation qui nous permet de bien donner la dimension du métier d'utilité sociale, et non pas de financer un leadership sur les quartiers. Cette formation passe par un certain nombre d'éléments : apprentissage de

la citoyenneté, de la médiation du conflit, de la gestion des conflits, de la relecture des pratiques...

Comme promoteur de cette expérience, je suis parfois un peu fâché contre certaines critiques démobilisantes. La seule manière d'échapper à une logique mafieuse, c'est de construire un véritable métier, mais les gens disent "on ne va pas en faire un métier puisque cela risque d'être la mafia". La seule manière de le faire reconnaître, c'est de ne pas en faire un emploi précaire, mais on nous dit "on ne peut pas reconnaître ce nouveau métier, puisque c'est précaire".

Il nous faut construire ces nouveaux métiers comme de nouvelles fonctions d'utilité sociale, si l'on veut se mettre à l'abri de ces dérives. Au début, effectivement, l'expérience avait été menée par quelques jeunes qui s'étaient un peu auto-proclamés "Grands Frères". Mais aujourd'hui où j'ai cinquante jeunes sur liste d'attente, qui tous veulent rentrer dans l'entreprise, on a mis sur pieds une commission d'embauche, qui fonctionne comme toute commission d'embauche.

Le jeune sait bien que pour rentrer dans l'entreprise d'insertion "Les Messagers" son dossier devra être envoyé par la mission locale, et il passera ensuite devant la commission d'embauche, qui retiendra ou non sa candidature.

Il faut aussi faire confiance. Le discours qu'on entend, et qui commence à s'enfler dans les quartiers en très grande difficulté, c'est le discours qui a été à l'origine des Messagers : "Pourquoi un éducateur de prévention, c'est toujours un blanc qui vient de l'extérieur et qui ne partage pas notre culture ?". Je souhaiterais pouvoir construire cette nouvelle profession en concertation et liaison avec les travailleurs sociaux qui doivent avoir un rôle dans la formation et l'encadrement de ces nouveaux métiers, et non pas en opposition, comme malheureusement c'est souvent le cas. Actuellement, les travailleurs sociaux n'ont pas conscience de l'ampleur des risques. On commence à entendre ces paroles : le policier, on n'est certes pas toujours d'accord avec lui, mais on ne remet pas en cause ses missions. Par contre le travailleur social n'a rien à nous apporter et, en plus, il s'engraisse sur le dos de notre exclusion. Ces jeunes veulent devenir acteurs. Si c'est un métier, il

faudra un jour qu'ils l'exercent ailleurs que dans leur quartier. Mais au démarrage, même dans les centres aérés on recrute des jeunes qui habitent et qui connaissent le quartier. Faisons un peu confiance.

J'ai échangé à ce sujet une correspondance un peu pointue avec un magistrat : ce dont souffre la plupart des jeunes de banlieue c'est cet amalgame fait entre voyous, terroristes et jeunes des banlieues. Il n'y a quand même qu'une minorité, dans ces banlieues, de jeunes, qui parfois mettent la cité à feu et à sang. Pour vous donner un ordre de grandeur à Chanteloup, on les estime à une trentaine, sur les 1000 de la tranche d'âge. Il est quand même dommage que ce soient les travailleurs sociaux qui, lorsque l'on essaie d'imaginer de nouveaux métiers pour créer de nouveaux emplois, détruisent cette possibilité, en ne prenant pour exemple que ceux qui sont repérés comme étant délinquants caïds dans le quartier.

Certes, j'ai embauché un certain nombre de jeunes qui avaient commis des délits pendant leur adolescence. Mais enfin, ayant travaillé comme éducateur, je sais qu'il faut redonner leur chance aux jeunes. C'est un peu drôle de se le voir reprocher par des travailleurs sociaux. Et tous les Messagers ne sont pas d'anciens délinquants, loin de là. Je n'ai jamais parlé du passé de mes salariés, mais la presse a su que parmi les salariés quelques-uns avaient commis des délits, et s'est permis de titrer "Les ex-délinquants font la loi". Ce n'est pas ça la logique ! La logique c'est de créer des emplois pour des jeunes chômeurs, en redonnant une chance même à celui qui a pu, à un moment donné de son adolescence, commettre des délits.

L'action individualisée pose certains problèmes dans les quartiers. Vous avez coutume de dire qu'une somme de bonnes actions individuelles ne fait pas toujours une bonne action collective. Quelquefois certains jeunes connus du juge des enfants peuvent se voir proposer des solutions de luxe extrêmement coûteuses et cela peut avoir une répercussion négative dans le quartier. Pensez vous que l'action individualisée ait encore un avenir ? Et si oui, comment voyez vous l'articulation avec ce que vous souhaitez mettre en place ?

Bien sûr, comme éducateur spécialisé, - et c'est toujours mon métier -, je crois à l'action individuelle. Je ne pense pas que face à un jeune exclu du lien social, il y ait d'autres modes de le réinsérer dans le lien social, que de nouer une relation privilégiée avec lui. En revanche, lorsqu'une mesure de justice est prise, il faut à la fois, et en même temps, se poser la question de sa pertinence pour le jeune, et de sa pertinence pour le groupe d'appartenance. Si l'objectif est bien que le jeune réintègre, retrouve sa place dans la société, il est important que la mesure judiciaire ne soit pas une mesure qui le disqualifierait auprès de celle-ci. Et c'est dans ce sens que j'ai plaidé au Colloque organisé à l'Assemblée Nationale sur la Justice : quand on parle de justice de proximité, il me semble important que le Magistrat ait connaissance des effets de sa décision sur la manière dont elle va être reçue par le quartier. A moi qui travaille dans les Yvelines, parfois les Magistrats me semblent bien loin. Je ne mets pas en doute la qualité de leur travail pour saisir la réponse la plus pertinente à l'égard des jeunes qu'ils ont en face d'eux, mais je pense qu'ils ont trop peu le souci de la manière dont cette décision sera reçue dans le quartier. Ils disent exercer la justice au nom du peuple. Je crois que tout Magistrat exerce la justice au nom du peuple et qu'il est important qu'il ait connaissance de cet écho.

Je vais prendre un exemple illustrant cette maladresse : vingt adolescents se livrent à des dégradations massives, la police en arrête trois (elle n'arrête pas les leaders qui, très habiles dans la guérilla urbaine, ne vont pas se faire prendre). Elle les présente au Parquet qui rapidement constate qu'il y en avait deux qui avaient simplement eu le malheur d'être là et les relâche (ce qui est compréhensible, ils étaient simplement là et regardaient les gyrophares, alors que les acteurs depuis longtemps étaient partis). Et puis il y en a un qui, effectivement, a jeté une pierre sur un policier et se retrouve incarcéré. Je comprends tout à fait le point de vue du Magistrat dans son bureau : il a sanctionné celui qui avait commis un acte grave (lancer une pierre à un policier) et a relâché les deux qui ne faisaient rien. Mais dans le quartier, tout le monde connaît les vingt, et l'affaire se traduit simplement par un incarcéré, deux relâchés, et dix-sept qui courent ! Quelle est la crédibilité pour le quartier de cette Justice-là ? Ce qui est dramatique aujourd'hui, c'est

ce décalage entre la délinquance officielle et la délinquance réelle.

Chaque fois que je parle de l'augmentation de la délinquance des très jeunes dans ces quartiers, les Magistrats disent "non, la délinquance des moins de treize ans, ça n'existe pas !". Bien sûr, puisqu'aucun policier ne va les présenter, car bien souvent, il sera obligé de les raccompagner ensuite chez leurs parents, qui ne se déplaceront pas. Aussi ne les présentent-ils pas. Donc pour les juges, la délinquance des moins de treize ans, ce n'est pas un problème, elle n'existe pas. Et puis globalement, nous dit-on, la délinquance n'augmente pas ; elle stagne depuis les années 90 ! C'est le drame des policiers dans les quartiers : plus vous mettez de policiers dans un quartier, plus il y a de délinquance, puisque plus ils voient les choses. Or ils sont jugés sur le fait qu'ils contribuent à la diminution de la délinquance !

Les années 90 furent le théâtre de cette dérive : le pouvoir politique, très soucieux de faire diminuer la délinquance, s'est rendu compte que la meilleure manière d'y arriver, c'était de ne plus observer la délinquance. Quand les policiers sont enfermés dans leurs bureaux, il n'y a plus de délinquance dans le quartier, puisqu'elle n'est plus observée et que bon nombre d'habitants ont peur de porter plainte par crainte de représailles. Mais, chaque fois qu'ils en sortent, ils constatent qu'elle existe bel et bien.

Dans ce contexte de massification de la délinquance, il est important d'articuler les décisions que l'on prend sur le plan individuel avec leur impact sur le plan collectif.

Autre exemple : cette maman me dit "Moi mon fils n'a fait aucune connerie, il a droit à la piscine un jour par semaine, et le fils de ma voisine qui a fait des tas de conneries, lui a droit à un camp de vacances !". Les travailleurs sociaux n'ont pas changé de méthodes d'action : dans le contexte des années 70 où la marginalité des jeunes était un phénomène minoritaire, il s'agissait de leur permettre de disposer des outils utilisés par les gens insérés. On applique aujourd'hui les mêmes méthodes, sans aucunement les remettre en cause, dans des quartiers où la marginalité est devenue un problème de masse ! Les jeunes suivis vont avoir alors des loisirs d'un autre niveau. Dans les années 70,

il s'agissait de permettre aux jeunes d'avoir les mêmes loisirs que les autres, et on pensait ainsi diminuer leur esprit de revendication, leur permettant de profiter aussi de toutes les chances. Lorsqu'on applique les mêmes modes d'action dans des quartiers en grande difficulté, où une importante partie de la population est exclue, des effets pervers se font jour.

Est-ce que vous ne pensez pas que ça pourrait être le rôle de la police, et particulièrement des Brigades des Mineurs de restituer ce climat du quartier et de l'environnement aux magistrats ? Les juges des enfants ayant une certaine ancienneté ont tous travaillé avec des Brigades des Mineurs spécialisées dans la délinquance qui ne se contentaient pas de nous amener un fait et un individu mais nous restituaient en même temps le climat dans lequel cet individu évoluait et l'impact qu'il pouvait avoir dans le quartier.

Il me semble que les Syndicats de Police aujourd'hui jouent leur rôle lorsqu'ils font remonter la détérioration du climat des quartiers, et disent leur inquiétude pour leurs hommes. Cette parole remonte ; comment est-elle traitée ? Il y a un problème de dialogue entre l'institution judiciaire et l'institution policière. Un certain nombre de magistrats, qui ne voient toujours que par le filtre de la présentation, du déférement, ont tendance à croire qu'il s'agit d'exagération, de manoeuvre politique.

Ça apparaît dans les discours syndicaux, mais ça n'apparaît pas dans les dossiers et c'est certainement un élément qui manque cruellement.

Nous avons des questions à vous poser, car là nous nous sentons quand même terriblement interpellés par tout ce que vous dites. Notre conception du rôle de juge nécessite un travail dans le temps. Le temps judiciaire doit être différent du temps quotidien, pour qu'il y ait une fonction de structuration, un sens, une élaboration. Il y a un rituel, une fonction judiciaire ne doit pas être dans la proximité. D'où nos questions sur les Maisons de Justice, sur la justice de proximité alors que les juges des enfants pratiquent des audiences foraines ; nous entendons très bien ce que vous dites, mais nous nous demandons s'il n'y a pas un

risque que la justice fonctionne en lien avec l'émotivité de l'instant. Quand vous dites que finalement il n'y a pas de réponse judiciaire à des problèmes dans un quartier et qu'un fossé se creuse, on le ressent très bien dans les relations avec la police, mais n'y a-t-il pas un risque de dérapage ? Souvenez-vous de la manière avec laquelle l'affaire du Sida a été traitée, certaines décisions de justice ont été prises plus en fonction de l'opinion publique que du dossier, souvenez-vous également de certaines lois prises dans l'urgence face à un fait particulier relaté dans la presse.

Je partage cette notion de prudence judiciaire...

Est-ce que la massification ne va pas faire déraiper le judiciaire ?

Cette question de massification pose la question du déplacement des normes, de la culpabilité, et il me semble que la justice a une fonction de garant, il faut qu'elle prenne son temps, et je me réjouis tout à fait qu'elle soit déconnectée de la pression de l'opinion publique. Mais imaginons qu'un gamin commette une connerie importante. La décision de justice qui sera rendue six mois, neuf mois, ou douze mois après, est intéressante si la famille a été capable d'avoir une réaction immédiate, le soir de la bêtise, par exemple une quelconque modification de son régime de sorties, de vacances, ou d'argent de poche. La loi est alors signifiée dans l'immédiat, (c'est l'effet de la citoyenneté) et, en ce qui concerne les entorses graves, il y a une institution garante de la réponse à donner dans le temps. Ce qui ne fonctionne plus aujourd'hui, c'est cette première réponse.

Tant dans la famille que dans les institutions. Est-ce que la Justice doit se substituer à ça ?

Je ne pense pas. Il nous faut retravailler fortement aujourd'hui pour que ce rapport à la loi puisse être signifié dans l'immédiat par les partenaires familiaux, l'environnement, et ensuite en différé, par les garants de la loi que sont les juges. Cette première réponse sociale, je ne demande pas que ce soit forcément la réponse de l'institution judiciaire, mais que l'institution judiciaire permette que ce type de réponse puisse être donnée. C'est bien là le conflit. L'exercice de la justice, je

le comprends bien, nécessite que l'on prenne son temps. Il y a par contre des tensions dans le quartier, des délits commis par de très jeunes enfants qui appellent un type de réponse immédiate de la part de l'environnement.

On a complètement raté dans les années 70-80 l'accompagnement de ces parents maghrébins alors encore impliqués dans l'éducation. Je reconnais les erreurs que j'ai faites lorsque j'étais jeune éducateur de rue. J'avais comme seul but de soustraire le jeune à la violence de la famille. Il me semble aujourd'hui, qu'il aurait fallu que j'accompagne le père dans la gestion de sa violence. Il ne s'agit pas de soustraire, il s'agit de faire comprendre qu'il ne doit pas y avoir de réaction disproportionnée. Or, un certain nombre d'éducateurs, de travailleurs sociaux ont discrédité complètement les réponses que pouvait apporter la famille. Aujourd'hui, ils sont sans réponse. Essayons de retravailler à cette réponse sociale. Je demande à l'institution judiciaire qu'il y ait simplement un espace qui soit redonné à l'éducatif.

J'étais un peu ulcéré lors d'une récente réunion de travail à la direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur le thème des Maisons de l'Espoir. On me disait : "placer un gamin trouvé dans une cave en lui faisant passer six heures dans un lit au pôle d'accueil, si le Parquet n'est pas au courant, ce n'est pas possible". S'il nous faut comme dispositif d'entrée toute la lourdeur d'une institution qui a besoin de temps... Je demande à l'institution judiciaire d'aider les villes et les quartiers à mettre en place un système de réponse sociale par la mise à distance. Vous savez ce que faisaient les familles dans les années 50 : quand le gamin cassait trop les pieds, on l'envoyait chez le parrain à 300 kilomètres. On ne lui disait pas "c'est parce qu'on doit te punir", on lui disait simplement "c'est plus possible". Je crois que parfois, en situation de tension, il faut apporter des réponses dans l'immédiateté qui soient des réponses sociales, simplement sous la garantie de la justice. Elles n'entérinent pas une exclusion, elles n'entérinent pas une culpabilité, elles permettent simplement à un quartier de continuer à vivre.

Dans la justice au quotidien on est de plus en plus confronté à des demandes d'éducateurs, de services éducatifs, par

rapport à ce que l'on appelle "les rappels à la loi". Même pour gérer les problèmes internes des institutions qui sont défaillantes. Si la justice rentre la dedans, elle n'a plus le recul pour un autre travail. C'est le problème de l'urgence dans la justice des mineurs.

Tout à fait. Mais il faut une cohérence. Je vais prendre un exemple dans ma pratique de directeur d'institution : j'ai dirigé durant neuf ans une institution qui accueillait des jeunes en grande difficulté. En tant que directeur, j'étais parfaitement d'accord avec votre point de vue qui consiste à dire que le rôle du directeur est de faire respecter la règle de son foyer, et que s'il fallait importuner un juge à chaque fois qu'un jeune ne respectait pas la règle.... Par contre, parfois je demandais au magistrat, "Permettez-moi, monsieur le juge, (de manière tout à fait exceptionnelle, faites-moi confiance) de pouvoir envoyer ce jeune "au vert", dans une famille à 200 kilomètres, mais tout de suite. Mais certains juges disaient "non, cela relève de mon champ de compétence, je l'ai placé dans votre institution". Là je dis que ce n'est pas possible : il faut choisir. Je revendique un espace de liberté sur des décisions rapides. Quand je demandais au jeune d'aller passer 48 heures dans une famille, c'était simplement le temps de pouvoir reprendre avec l'ensemble des autres la règle, le temps de pouvoir la rasseoir. On ne peut pas faire n'importe quoi et puis garder sa place. Je disais toujours au magistrat qu'il ne faut jamais procéder à une remise en cause d'un placement en période de crise dans l'institution. Mais il faut permettre à cette dernière de gérer la crise.

Il y a des établissements où la punition c'est de remettre le jeune aux parents. Ça nous paraît délirant. On punit les enfants en les envoyant chez leurs parents.

Complètement. Mais quel est pour nous directeurs notre pouvoir "disciplinaire" ? Il dépend des magistrats, car nous sommes sous leur contrôle. Or tel magistrat comprend tout à fait nos difficultés et est prêt, sur un coup de fil, à dire, "j'autorise ce déplacement pour 48 heures", alors que d'autres disent "non, si vous le changez il faut qu'il passe dans mon bureau", ce qui nécessite un rendez-vous quinze jours après. Comment gérer cette crise ? On est alors obligé de précipiter, et de dire "c'est pour quand le rendez-vous ?".

Dans les quartiers, le problème se pose parfois dans les mêmes termes. Il faut qu'il y ait toujours la garantie de l'institution judiciaire, mais je comprends parfois la demande d'élus, rappelant simplement qu'il faut trouver une solution rapide, si on veut prévenir l'exclusion. Si on n'en trouve pas, ça va complètement exploser. Il faudrait inventer une réponse de type social sous garantie judiciaire.

Au Tribunal pour Enfants de Paris, depuis maintenant plusieurs années, nous essayons d'intégrer l'approche culturelle dans le travail éducatif et dans les prises en charge judiciaires. Cela fait l'objet de débats passionnés. Parfois on nous objecte qu'en faisant cela on risque de tomber dans le communautarisme alors que l'intégration républicaine française est une intégration individuelle, et qu'on risque de tomber dans le système anglo-saxon de communautarisme, qui nous semble également, extrêmement dangereux. Cela dit dans notre travail on se rend compte que si on ne tient pas compte d'une certaine dimension culturelle des familles, de la manière dont ces familles vivent, par exemple la mise en danger de leurs enfants par rapport à leurs représentations psychiques (pour un enfant africain on n'a pas du tout la même perception que pour un enfant occidental), si on ne tient pas compte de cela, on ne protège pas et, finalement, on participe à la crise d'identité, à l'éclatement des familles. Comment voyez-vous cette question du culturel dans la prise en charge éducative et dans l'accompagnement, notamment dans les banlieues ?

Je partage votre point de vue sur la nécessité de prendre en compte la culture. D'ailleurs un des drames de bon nombre de ces jeunes c'est ce décalage culturel constant qui n'est pas facile à vivre. Il me semble cependant qu'il est dans la grande tradition judiciaire française, au niveau de la justice des mineurs, d'être intimement convaincu qu'une sanction ne peut être efficace que si elle est significative. Dans la prise en charge éducative, il s'agit à la fois de comprendre ce

qui a pu amener le jeune à commettre le délit et ensuite il s'agit de sanctionner pour lui permettre de réparer ce délit. Une seule démarche ne suffit pas. Chaque fois que l'on a réussi à faire sortir un jeune de la délinquance, c'est que l'on a su l'aider à comprendre ce qui se passait. Cette démarche là, c'est le premier aspect de la démarche éducative. La démarche de sanction, second aspect, consiste à dire si la loi a été transgressée et à partir du moment où elle est faite pour permettre le vivre ensemble de tous, à signaler le dommage qui a été causé et à permettre la réparation. Travailler à la signification de la sanction pour le jeune, pour son environnement immédiat et le quartier, c'est quelque chose d'essentiel.

Travailler à la signification de la sanction pour le jeune, pour son environnement immédiat et le quartier, c'est quelque chose d'essentiel. ●●

Ainsi du problème de la culpabilité : nous entendions encore un juge des enfants, hier, dire lors du procès d'une jeune criminelle, qu'il fallait qu'elle intègre le sentiment de culpabilité. Or, plus nous travaillons avec des familles originaires de civilisations traditionnelles plus nous nous rendons compte qu'elles sont dans une autre logique qui est une logique de honte familiale, c'est le sentiment de honte et non pas le sentiment de culpabilité. Alors qu'est ce qu'on fait avec ça lorsqu'on a un mineur qui fait un délit et qui fonctionne au niveau familial dans cette honte et non pas dans le sentiment de culpabilité individuelle ?

Vous posez très justement le problème de la pertinence de nos réponses par rapport à d'autres modes de fonctionnement.

En même temps ces jeunes sont appelés à rester ici, donc ils ont aussi à intégrer la logique du pays d'accueil.

Tout à fait. Et je n'ai pas la réponse, mais je crois que vous touchez l'une des grandes difficultés. Cependant ne confondons pas les rôles de chacun : le rôle de l'institution judiciaire n'est pas de faire naître de la culpabilité, le rôle de l'institution judiciaire est d'être garant de la justice.